



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prime pour l'emploi

Question écrite n° 61718

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés relatives à mise en application de la prime pour l'emploi. A la suite du vote par l'Assemblée nationale du projet gouvernemental instaurant cette prime, les personnes entrant dans le cadre de celle-ci, devraient en bénéficier pour le 15 septembre 2001. Cela engendrera un surcroît de travail pour le personnel des impôts et il lui demande quelles mesures d'accompagnement il envisage de prendre pour que l'attribution de cette prime se fasse dans les meilleures conditions et dans les délais prévus.

Texte de la réponse

La mise en oeuvre de la prime pour l'emploi a fait l'objet d'une importante action d'information et de communication tant à l'égard du public que des services administratifs. Afin d'aider les contribuables à remplir correctement leur déclaration de revenus, les centres des impôts ont reçu toutes les informations nécessaires (notes, affiches, documents d'information...) dans les délais les plus brefs possibles et, dans tous les cas, avant le début de la campagne de souscription des déclarations. Les agents des impôts ont pu disposer, dès le mois de mars 2001, d'une version du logiciel de calcul de l'impôt sur le revenu intégrant la prime pour l'emploi, leur permettant ainsi d'en évaluer le montant pour chaque bénéficiaire. En outre, l'information des usagers a été assurée par une importante campagne de communication dans la presse nationale et régionale, par la mise à la disposition dans les mairies, les trésoreries et les centres des impôts, d'un dépliant édité à 5 millions d'exemplaires et par la mise en ligne sur le site internet du ministère du calcul de la prime pour l'emploi. Enfin, une relance personnalisée a été adressée à toutes les personnes susceptibles de bénéficier de la prime mais qui n'avaient pas rempli les rubriques utiles de leur déclaration de revenus. Par ailleurs, afin de faire face au surcroît de travail pour les agents, des crédits permettant l'emploi d'auxiliaires supplémentaires ont été répartis entre les directions des services fiscaux en fonction du nombre de contribuables concernés pour un montant total de 10 millions de francs. La mobilisation exemplaire des services des impôts s'est traduite par des résultats qui illustrent le succès des actions menées. Ainsi, 8 112 000 foyers ont pu bénéficier de la prime pour l'emploi dès le début du mois de septembre 2001.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61718

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3182

Réponse publiée le : 12 novembre 2001, page 6469